

LE JOURNAL DE QUÉBEC

Politique, Commercial, Industriel et Littéraire.

L'éditeur-proprétaire A. COTÉ, à qui toutes correspondances, lettres, etc., doivent être adressées franco.

Taux d'abonnement
Quatre Piastres par an,
PAYABLES D'AVANCE.

On s'abonne à Québec, aux bureaux du Journal, près l'Archevêché. On peut s'abonner pour six mois. Ceux qui veulent discontinuer doivent en avertir l'administration un mois avant l'échéance de l'abonnement, et payer tout arriéré; autrement ils seront considérés abonnés.

Taux des annonces
Six lignes..... 2 0
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix..... 3 4
Pour chaque ligne au-dessus..... 0 4
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.

Les annonces déposées jusqu'à 11 heures du jour de la publication paraissent le même jour.

France.

Le Moniteur du 24 publie le décret suivant de l'Empereur accordant plus de latitude aux grands corps de l'Etat :

- « A tous présents et à venir, salut ;
» Art. 1er. Le Sénat et le Corps-Législatif voteront tous les ans, à l'ouverture de la session, une Adresse en réponse à notre discours.
» Art. 2. L'Adresse sera discutée en présence des commissaires du gouvernement, qui donneront aux Chambres toutes les explications nécessaires sur la politique intérieure et extérieure de l'Empire.

Art. 3. Afin de faciliter au Corps-Législatif l'expression de son opinion dans la confection des lois et l'exercice du droit d'amendement, l'article 54 de notre décret du 22 mars 1852 est remis en vigueur et le règlement du Corps-Législatif est modifié de la manière suivante :

- « Immédiatement après la distribution des projets de loi et au jour fixé par le président, le Corps-Législatif, avant de nommer sa commission, se réunit en comité secret ; une discussion sommaire est ouverte sur le projet ; de loi et les commissaires du gouvernement y prennent part.
» La présente disposition n'est applicable ni aux projets de loi d'intérêt local ni dans le cas d'urgence.
» Art. 4. Dans le but de rendre plus prompt et plus complète des débats du Sénat et du Corps-Législatif, le projet de Sénatus-consulte suivant sera présenté au Sénat :

« Les comptes rendus des séances du Sénat et du Corps-Législatif, rédigés par des secrétaires-rédacteurs placés sous l'autorité du président de chaque assemblée, sont adressés à chaque soir à tous les journaux. En outre les débats de chaque séance sont reproduits par la sténographie et insérés in extenso dans le journal officiel du lendemain. »

Art. 5. Pendant la durée des sessions, l'Empereur désignera des ministres sans portefeuille pour défendre devant les Chambres, de concert avec le président et les membres du Conseil d'Etat, les projets de loi du gouvernement.

Art. 6. Le ministère de notre maison est supprimé ; ses attributions sont réunies à celles du grand-marchal du palais.

Art. 7. Le ministère de l'Algérie et des colonies est supprimé. Les colonies sont réunies au ministère de la marine.

Art. 8. Sont distraits du ministère de l'instruction publique, pour être placés dans les attributions du ministère d'Etat, les services qui ne touchent pas directement à l'enseignement public ou aux établissements spéciaux de l'Université.

Art. 9. Le service des haras est distrait du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, pour être placé dans les attributions du ministère d'Etat.

Art. 10. M. le comte de Chasseloup-Laubat, ancien ministre de l'Algérie et des colonies, est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. l'amiral Hamelin, appelé à d'autres fonctions.

Art. 11. M. l'amiral Halet est nommé grand chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement de M. le maréchal d'Isser, duc de Malakoff, appelé à d'autres fonctions.

Art. 12. M. le maréchal Péllissier, duc de Malakoff, est nommé gouverneur général de l'Algérie.

Art. 13. Les ministres sans portefeuille ont le rang et le traitement des ministres en fonctions ; ils font partie du conseil des ministres et sont logés aux frais de l'Etat.

Art. 14. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 24 novembre 1860.

Le Moniteur du 27 publie encore les décrets suivants de l'Empereur :

- « A tous présents et à venir, salut ;
» Art. 1er. M. le comte de Persigny, membre du conseil privé, notre ambassadeur à Lon-

dre, est nommé ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Billault, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. M. Billault, ministre de l'intérieur est nommé ministre sans portefeuille.

Art. 3. M. de Forcade La Roquette, directeur général des douanes et des contributions indirectes, est nommé ministre des finances, en remplacement de M. Magne, appelé à d'autres fonctions.

Art. 4. M. Magne, ministre des finances, est nommé ministre sans portefeuille.

Art. 5. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 26 novembre 1860.

« A tous présents et à venir, salut ;
» Art. 1er. M. Billault, ministre sans portefeuille, est chargé par intérim du ministère de l'intérieur.

Art. 2. Notre ministre d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 26 novembre 1860.

« A tous présents et à venir, salut ;
» Art. 1er. Jusqu'à l'établissement régulier du gouvernement général de l'Algérie, les services du ministère de l'Algérie continueront à fonctionner, et M. le comte de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, conservera la signature pour l'expédition des affaires courantes.

Le conseiller d'Etat secrétaire général, ainsi que les directeurs de l'ancien ministère de l'Algérie et des colonies, feront, sous l'autorité du ministre, la répartition et la remise des services, conformément aux dispositions qui seront ultérieurement adoptées pour l'organisation du gouvernement de l'Algérie.

Art. 2. Notre ministre d'Etat et notre ministre de la marine et des colonies sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait au palais des Tuileries, le 26 novembre 1860.

Etat de choses à Naples.

On lit dans le journal le Monde du 23 novembre :

« La réaction se développe dans le royaume de Naples ; le Piémont est obligé d'y envoyer des renforts. Les populations ne se sentent nullement à cette prétendue unité italienne qu'il leur est imposé. On sait, à l'étranger, par quelles manœuvres, par quelles violences s'étend le joug piémontais. Les publicistes de l'école libérale essaient de colorer cela aux yeux de la France, en disant que les Italiens font leur unité comme nous avons fait nous-mêmes la nôtre. Une telle allégation est contraire à toute vérité historique. La France est une nation, c'est-à-dire une unité morale, politique, religieuse, depuis quatorze cents ans. Elle a été constituée le jour où Clovis reçut le baptême ; et c'est Clovis qui l'a constituée. Toute famille est constituée par son chef. Et les rois sont les chefs des grandes familles qui s'appellent nations. L'unité française n'a paru se briser un instant qu'en 1789 ; alors la vitalité politique de la France s'est affaiblie, et de longues révolutions ont succédé à la fixation des anciens principes sociaux. De tout temps, on a parlé des Francs comme d'une nation ; les historiens grecs du sixième siècle en font un cela tant égaré, et pendant tout le cours du Moyen-Age il n'est question que d'eux. En a-t-il été ainsi de l'Italie ? Jamais. Chez tous les auteurs, tant anciens que modernes, l'Italie n'est qu'une expression géographique. Les races qui l'habitent sont distinctes. Le royaume des Deux-Siciles était peuplé de Grecs ; les Etrusques remontaient à une autre race orientale. Enfin, toute l'Italie du Nord appartenait aux Gaulois ; plus tard elle accueillit les Lombards, peuples Germaniques. Il n'est pas étonnant que des populations si diverses n'aient jamais songé à l'unité, et qu'aujourd'hui encore l'unité ne paraisse possible à ceux qui la réclament à grands cris, que sous la forme d'une compression violente. Sous les empereurs romains, la Gaule avait une apparence d'unité, tandis que l'Italie n'en approchait pas, même de loin. Gaulois et Francs étaient frères de

race. L'Italie est encore divisée par les races ; il n'y a personne qui, en la parcourant, ne distingue les différences essentielles qui séparent les Piémontais, les Lombards, les Vénitiens, les Toscans, les Romains, les Napolitains. »

Voici maintenant ce que dit, de son côté, le correspondant du Journal des Débats, favorable à la révolution. Sa lettre est datée de Naples, le 17 novembre :

« La question des volontaires a été à la fin tranchée selon le désir du roi et non pas selon les vus des ministres et peut-être selon les convenances du budget. Les garibaldiens qui ont demandé leur congé recevront six mois de solde et les dépenses du voyage. On les caresse autour pour adoucir le courroux de l'Achille de Caprera qui pour flatter les sympathies des Napolitains. Mais la principale raison peut-être qui détermine cette conduite du gouvernement est la perspective toujours plus nette de la guerre avec l'Autriche au printemps prochain. Il est vrai que ceux qui partent aujourd'hui, probablement ne pousseront pas leur enthousiasme jusqu'à s'engager pour une nouvelle campagne. Mais l'exemple du bon traitement des conjurés de l'Italie méridionale en attirera bien d'autres à la conquête redoutable de la Vénétie. »

« Je ne suis pas à même de vous préciser, pour le moment, le nombre des volontaires qui quittent le service et de ceux qui reprennent un engagement nouveau. Surtout lui-même, chef de l'état-major, ne sait pas le chiffre de l'armée de Garibaldi ; ni les généraux de brigade, ni les colonels ne connaissent le nombre de leurs hommes. C'était une singulière armée que celle de Garibaldi ! Tout le monde en était le jour de la solde, et il s'en trouvait peu le jour du danger. Mais ceux-ci, les plus négligés, les plus modestes, en partie combattant à leurs frais, valaient le double. On ne sait donc pas par conséquent quelle somme doit être payée ; ce qui donne un grand souci au ministre des finances. »

« La caisse est vide. Jusqu'ici on a vécu d'expédients, et des plus mauvais encore. On a mis des titres de rentes, des bons du Trésor, et l'on a mis la main jusque sur les dépôts des particuliers à la Banque. Bref, on s'est nourri de papier. M. Scialoja, dont le lieutenant du roi est très content, a arrêté cette ruineuse émission d'assignats, et par des opérations plus sensées et une activité peu commune, il travaille à créer de nouvelles ressources. Mais il a à lutter contre la routine et, pis encore, contre la contrebande. »

« La contrebande commençait à devenir un des droits de l'homme du peuple napolitain rendu à la liberté. Les contrebandiers avaient fait une alliance offensive et défensive avec les camorristes, cette espèce de brigands civils qui haient les tripots, qui se font les chefs des dortoirs dans les prisons et dans les bagues, auxquels les habitants de ces lieux paient une redevance, une prime d'assurance sur la vie, afin de ne pas être assassinés. »

« La police avait tiré des gendarmes ces malfaiteurs, afin de dévoter les voleurs, et elle en avait fait des sbires et des espions. Mais les camorristes, loin de changer de caractère, mangèrent à deux tables ; ils partageaient avec les voleurs et touchaient la solde à la police. Or les camorristes et les contrebandiers s'étaient alliés pour exploiter le commerce extérieur et pratiquer le libre échange par derrière le dos des douaniers. M. Scialoja a réclamé ; la partie saine de la police a voulu aviser et a appelé à son aide les carabinieri ; une mêlée s'en est suivie l'autre soir au Mercato et au quartier de Porto, et le sang y a coulé. M. Farini a donné ordre maintenant d'arrêter les camorristes (il y en a trois cents), et de surveiller les contrebandiers. »

« Ces honnêtes gens ne se mélaient pas seulement de faire la contrebande et la niche à l'innoceente police de M. Corfiori, mais ils touchaient les écus de S. M. de Gaëte et criaient vive François II ! Un pèdre de San Giovanni-Reduccio a inventé un eri encore plus ingénieux. Cet homme, suivi par une foule de lazzaroni et de femmes, un Borgo San-Antonio, parcourait avant-hier les rues de ce quartier en s'écriant : « Vive Victor-Emmanuel, qui a publié le décret qui a rendu le trône à François II ! Et là-dessus ils déchiraient les drapeaux tricolors, hissaient le drapeau blanc avec l'écusson des Bourbons, et cassaient les

lampions de cette fameuse fête du municipal napolitain. La garde nationale n'a pas goûté la plaisanterie, les carabinieri piémontais encore moins. Ils ont mis en prison une quarantaine de femmes et autant de lazzaroni et ont saisi celui qui avait réussi à prendre la fuite et à se cacher. Maintenant, au moment où l'éris, je vois passer prisonniers au-dessous de mon balcon des femmes et de la populace de Fuorri-Grotta, qui ont répété le même essai de réaction. En provinces, en plusieurs endroits, des scènes pareilles ont été jouées, et quelque part en répétant du sang. Car sur ces bandes de brigands, ou de sottis si vous aimez mieux, se ruent des bandes de gardes civiques, se ruent la violence par la violence et pronant la propriété des réactionnaires afin de se payer de la peine qu'elles se donnent pour rétablir l'ordre. »

« Hier matin, j'ai entendu M. Farini se plaindre que ce rocher malheureux de Gaëte occupait encore une trentaine de mille hommes, lesquels auraient pu maintenir la tranquillité publique dans le royaume. »

« Les affaires du roi François II ne sont pas très brillantes sans doute, mais S. M. résiste encore pour prolonger la protestation et provoquer cet inconnu dont il espère encore son salut. Les opérations du siège continuent cependant, et bientôt le bombardement commencera. Quelques projectiles même ont déjà été tirés de Monte-Secco. La détrempée de la place est immense. Les officiers qui s'en ébahissent, s'ils n'expirèrent pas, laissent exprimer, et ils font croire qu'une capitulation est imminente. Millions-nous toutefois. Les prisonniers faits à Tre-Ponti commencent à défilier vers le Piémont par l'Ombrie, mais le matériel de guerre ne vient pas encore ici. Les prisonniers sont désarmés et leur misère est un comble. »

« Les conseillers de la lieutenance se sont enfermés dans leurs bureaux depuis leur installation et ils y travaillent à huis-clos. Ils ne reçoivent personne ; le public est refusé à la boutonnière par les carabinieri. Il faut dire que ces messieurs n'inspirent pas la moindre confiance. S'ils n'accusaient donc pas d'une grande chose, lorsqu'ils croient que le public est digne de les contempler, gare à eux ! Le mécontentement se change en colère. Je l'ai dit, la seule capacité et spécialité du conseil est M. Scialoja. Les autres pourraient être des maîtres d'école, des commis, des artistes aussi bien que des ministres. Depuis douze ans, ils ont presque tous vécu en exil. Ils ne connaissent point la nouvelle génération, les nouveaux besoins, les susceptibilités nouvelles de leur patrie. Ils regardent le pays avec les préjugés et l'égoïsme d'une coterie. On les considère donc comme des étrangers. M. Farini, de son côté, a échappé à cette médiane complète par la raison qu'il a fait ses preuves dans l'Italie centrale et parce qu'il a été ministre en Piémont. Mais il n'est pas encore populaire, quoique avant-hier il ait fait aboyer l'impôt sur le pain qui rendait à la ville de Naples 600,000 ducats, quoiqu'il sac combe sous le poids de 6,000 pétitions adressées directement à lui, et de 54,000 adressées au roi, afin de donner une réponse à ces mendicants de places et d'argent. »

« M. Farini est un esprit vivement délié. Il a la compréhension administrative large et synthétique plutôt que de détail, le travail facile, par suite d'un tact sûr dans les affaires ; la volonté alerte. Il devine une situation plutôt qu'il ne la prépare ; il vise à l'effet peut-être plus qu'à la solidité ; il a l'instinct artiste plutôt que bureaucratique ; il s'essaye d'élegance de la forme, au moins d'écriture de premier ordre, plus qu'il ne cherche la fécondité d'une pensée. Ajoutez à cela une grande activité, le flair et l'appréhension de l'opinion publique, le coup d'oeil juste, la sagacité, la promptitude des expédients, le souci tenace du succès, la foi en lui-même, l'estime, avec réserve, des autres, un certain nombre d'idées et de passions fixes, l'ambition ardente, le respect de la mise en scène, et vous aurez les traits principaux du lieutenant de Victor-Emmanuel à Naples. M. Farini ne peut avoir que des amis ou des ennemis ardents, comme la troupe de ses passions. Il goûte les grands coups, aborde avec confiance le difficile, et c'est peut-être cela qui l'a décidé à venir à Naples, où il doit s'attendre à un succès qui le classera parmi les hommes d'Etat les plus adroits, ou à une chute complète. »

« M. Farini vient ici, non pas, comme il disait hier, pour être le Lyeurgue ou le Solon de ce pays, mais pour y implanter une administration de liberté et de probité. Il ne veut pas compléter sur l'œuvre du Parlement italien. Il sait qu'il doit démolir beaucoup, réformer tout ; il veut s'y prendre avec calme, pour ne pas donner à son œuvre un cachet de réaction contre les hommes et les administrations précédentes. Il veut arriver à la fusion finale par l'assimilation successive, à l'unité nationale par la plus grande autonomie municipale possible. »

« M. Farini n'a pas de fétiches ; il se sert des hommes tant qu'il les croit ou qu'ils le croient utiles, mais il n'a pas le goût de braver ou de faire violence à la voix publique. Etant étranger au pays, il observera et agira avec mesure au commencement ; puis il verra au développement des forces vitales de ces provinces. Il anime la publicité, et il y compte pour le succès de ses actes. Il veut le public complice ou coopérateur. Maintenant réussira-t-il ? Nous ne doutons fort. Il a à lutter contre trop d'obstacles, contre des obstacles que le temps et l'éducation publique pourront seuls éliminer. Or il trouvera les éléments hostiles très actifs, et le reste du peuple apathique ou brisé. »

« Les gouvernements des Marches et de l'Ombrie sont arrivés pour présenter au roi le plébiscite de ces provinces. S. M. partira pour Pélerme dans le courant de la semaine prochaine. Elle vient de donner, sur sa liste civile, 200,000 fr. pour fonder des institutions d'éducation populaire. »

« On a publié la loi électorale piémontaise, et l'on attend la publication de la loi sur la presse et celle sur la garde nationale. »

« Trois heures.—Je dois corriger la nouvelle de l'envoi des prisonniers napolitains faits dans les Etats romains, en Piémont. Ils restent parqués, dans la plus grande détresse, dans les environs de Rome, et l'artillerie, à Rome même. Il y a même plus ; il vient d'arriver une dépêche qui annonce que le général de Goyon a demandé l'évacuation de Terracine, quoique ce district ne soit pas compris dans le rayon du territoire de Saint-Pierre. En ce moment, le roi ordonne à ses troupes de Terracine d'évacuer le pays. »

« On va prendre des mesures énergiques pour activer les travaux publics dans les provinces. Celles-ci pourront prendre des résolutions, et même contracter des emprunts dans ce but, sur la proposition du préfet et de l'approbation du conseil provincial. »

On lit dans une autre correspondance adressée, le même jour de Naples, au Journal des Débats :

« Ceux qui ont appelé les Piémontais, qui leur ont livré le royaume des Deux-Siciles, sont une imperceptible minorité. Les symptômes de réaction sont partout. Il y a eu des désordres dans la Basilicate ; à Potenza, Monte-bello, Grassano et Gravina ; dans la province de Lecce, dans les montagnes des Calabres, à Lago-Negro, Montecarlo et Pizzo ; dans les environs de Naples, à La Cava, à Vico, à Amaliti, à Ischia, et dans beaucoup d'autres petites localités dont l'énumération serait trop longue. Presque partout la garde nationale a pu réprimer le désordre ; toutefois, on assure qu'en plusieurs lieux elle a dû céder et perdre ses armes. A Avizzano, dans les Abruzzes, les employés ont été chassés. On raconte aussi que des insurgés assez nombreux sont réfugiés au promontoire Gargano, sur l'Adriatique. A Naples, il y a eu, on le sait, un premier mouvement, qui lui fallait attribuer aux garibaldiens mécontents, eut lieu ; ils se portèrent, accompagnés d'une foule de peuple, autour du palais, demandant avec instance leur Garibaldi ; quand on fut fatigué de leur répondre que le dictateur était parti, on leur parla de gendarmes, et les rassemblements se dispersèrent. Les autres troubles, peu sérieux, ont été vus, ont eu lieu, à Vico ; Victor-François II ? Fuorri-di-Grotta, sur le théâtre d'un de ces mouvements ; les autres se sont passés dans les quartiers populaires de Basso-Porto et de Mercato. On ariété les perturbateurs. Jusqu'à cette répression suivie. Quant aux motifs, si j'ose dire mon sentiment, je crois que la chute des vivres, excessive pour Naples et déplaçant surtout après les promesses fantaisiques d'abondance qu'avaient faites les agents officieux du changement dynastique, quand sergent venu Garibaldi, puis Victor-Emmanuel, poussa bien les pauvres héros qui crient, qu'une

opinion politique qu'ils n'ont jamais connue. La roideur sénéscence, inhérente au tempérament piémontais, froisse même les classes les plus élevées. Elles ont trouvé que pendant les premiers jours l'ingratitude envers les garibaldiens était trop transparente ; il leur a déplu de voir appeler dans les conseils seulement ces Napolitains qu'un long séjour à Turin a fait Piémontais qui, revenus par l'annexion, ont été les agents actifs, il faut dire le mot, les seuls agents du succès du Piémont, parce que seuls ils avaient un but. Au fond de tout cela, il n'y a jusqu'ici que des mécomptes d'ambition, des vanités froissées, des regrets d'autonomie et la vague inquiétude de ceux qui craignent de s'être donné des maîtres. Mais il faudra de la prudence, et que les Piémontais daignent prendre quelque souci d'être agréables. Victor-Emmanuel, des les troisième jour, s'est montré importun par les habitudes familières du peuple de Naples avec ses souverains ; il a fait procéder et suivre sa voiture par des gardes. Cela a été observé, commenté. Quand Ferdinand II, dans les derniers temps de sa vie, était rongé par d'incalculables soupçons, et qu'on fond de ses palais de Gaëte ou de Caserte il regardait presque l'opinion, alors même, s'il devait paraître en public, c'était sans escorte, et il se faisait accessible à tous. Il savait les goûts invétérés de son peuple. »

« On lit dans le Pays :

« Les nouvelles qui nous parviennent de Naples présentent la capitale et le royaume dans un état de fermentation et de discordance dont le roi de Piémont lui-même, malgré sa popularité, ne se dissimule pas la gravité et le danger. »

« Quelques provinces avaient déjà dû être mises en état de siège. Si les renseignements qui nous parviennent sont exacts, le royaume de Naples tout entier serait sur le point d'être soumis à ce régime. »

« On lit encore dans un numéro subséquent du même journal :

« Des nouvelles de la Sicile, qui nous parviennent par des dépêches particulières, présentent la situation de ce pays sous un aspect assez sombre. »

« La Sicile semble fort attachée au maintien de son autonomie, et ce n'est pas sans de graves difficultés qu'on l'amennera à y renoncer. »

« Messine tient toujours et ne capitulera pas avant Gaëte, qui paraît vouloir résister encore. »

« Il semble néanmoins probable que l'attaque contre la citadelle de Messine commencera prochainement. »

« L'administration diétorale établie en Sicile ne peut pas réussir à organiser des forces militaires dans ce pays traditionnellement habitué à une vie calme et fort peu disposé à subir les exigences et la discipline des camps. »

« La France et l'Angleterre maintiennent des vaisseaux dans le port de Messine en prévision d'événements qu'il est naturel d'appréhender. »

« Les Anglais y ont une frégate à vapeur et le vaisseau le Grey ; les Français, le vaisseau de 100 canons le Tigre et le vaisseau le Domestique, portant pavillon du contre-amiral Jochenet. »

« Le roi Victor-Emmanuel semble décidément, quoi qu'en disent divers journaux, avoir renoncé à son projet de visiter la Sicile. »

« Les Piémontais résidant à l'étranger, et qui appartiennent à la classe de 1859, ont reçu l'ordre de rentrer et d'avoir rallié, le 26 de ce mois, leurs règiments respectifs. »

« Il est certain que l'amiral Le Barbier de Tinan, avec son escadre, doit hiverner devant Gaëte. »

« Des dépêches privées avaient annoncé que le roi François II était souffrant par suite de la rupture d'un vaisseau dans la poitrine. »

« Nos informations particulières nous permettent d'affirmer que le roi François II doit mourir d'une bonne santé, car il n'est pas de jour où, en compagnie de la Reine, il ne visite les bastions et ne passe des revues. »

Terminons ces citations sur les affaires de Naples par la dépêche suivante transmise de Marsouille à Paris le 26 novembre :

Naples, 22.—Les garibaldiens licenciés ou mécontents ont renouvelé leurs manifestations publiques. Les vivats en l'honneur de Garibaldi, qui dominait, ont empêché d'exécuter l'hymne royal au théâtre Nuova.

Feuilleton du Journal de Québec

Le Chateau de Villebon.

—Ventre saint gris ! mon beau gentilhomme ! lui dit le roi avec gaieté, je crois que je vous ai épargné une mauvaise affaire. En vous quittant l'autre jour, j'ai songé que M. de Trévigé était capable de vous chercher querelle, et j'ai écrit à mon frère Henri d'y mettre ordre. Il a fait donner à votre futur beau-père sa parole de retirer son cartel.

Profondément touché de cette bonté attentive qui, au milieu de tant de dangers et d'affaires importantes, se préoccupait des amours d'un simple garde, Roger remercia le roi avec une respectueuse effusion.

—Ce n'est pas tout, reprit Henri, j'ai mis dans ma tête de vous recommander tout à fait avec M. de Trévigé et je le ferai. Tenez, le voici qui arrive ; passez derrière ce rideau.

Roger obéit. —M. de Trévigé, dit le roi au vicomte qui entra, votre roi, mon bien-aimé frère, vous a mis de service auprès de ma personne. Ce n'est une grande joie de voir autour de moi des seigneurs de grand nom et de grande bravoure comme vous.

Le comte s'inclina. —Dites-moi, monsieur de Trévigé, si quelqu'un voulait entrer de force dans mes appartements quand je l'ai défendu et quand vous en gardez la porte, que feriez-vous ?

—Je lui passerais mon épée au travers du corps, répondit Trévigé sans hésiter.

—Bien répondu, mon gentilhomme ! Eh bien ! j'ai là un jeune gentilhomme qui a agi de même, et moins durement encore, et qui prétend qu'un vieux guerrier comme vous lui en veut d'avoir rempli sa consigne. Approchez M. d'Errigny.

M. de Trévigé était pris au piège. Il essaya encore de se rebiffer, mais il n'était pas facile de lutter contre le Bernais. En quelques minutes le comte fut obligé de renoncer à son mécontentement, et de donner la main à M. d'Errigny. Nous ne voulons pas garantir que M. de Trévigé le fit de bon cœur, mais il le fit, et c'était le principal pour un seigneur droit et loyal comme lui.

—Ne croyez pas au moins que, pour cela, je consente jamais à vous accorder la main de ma fille, murmura-t-il à Foreille de Roger ; elle épousera M. de Chateaulay.

—Maintenant, dit le roi en s'adressant à M. de Trévigé, causons d'affaires plus sérieuses pour lesquelles je vous ai mandé près de moi. Je sais que vous vous êtes opposé de tout votre pouvoir au traité qui a été conclu entre mon frère Henri et moi. C'est même cela qui vous a porté l'autre jour à encourir le déplaisir de votre roi en venant interrompre une entrevue dont vous redoutiez les suites.

Comme vous êtes un des bons et fidèles

conseillers de mon frère, j'ai à cœur de vous convaincre par moi-même, que mon alliance est la meilleure de toutes pour les intérêts de votre souverain et de votre parti. Laissez-nous, M. d'Errigny.

Le baron salua respectueusement son royal protecteur et se retira le cœur plus léger et plus confiant dans l'avenir.

Henri de Navarre resta peu de temps à Tours et repartit bientôt pour la guerre.

Huit jours environ après l'entretien du roi et de M. de Trévigé, les troupes du duc de Maine attaquèrent les faubourgs de Tours et les emportèrent. Le Bernais revint sur ses pas pour secourir son allié, mais les troupes royales avaient déjà repoussé les ligueurs qui avaient été obligés de se retirer après avoir ravagé les faubourgs.

Le baron d'Errigny se distingua tellement dans les divers combats qui eurent lieu à cette occasion, que le roi prononça de lui donner une compagnie et le complimenta sur sa bravoure.

La renommée de sa belle conduite se répandit sans doute assez loin, car, vers la fin du mois de mai, il reçut de la main d'un grison inconnu une lettre dont l'écriture le fit tressaillir. Cette lettre, qu'il ouvrit précipitamment, renfermait un petit sachet contenant une belle boucle de cheveux avec ces mots : Au capitaine Roger d'Errigny, de la part de celle qui est fière de l'aimer et qui espère en Dieu.

Roger baisa vingt fois le doux trésor que lui envoyait Louise et le suspendit à son cou.

Cette action paraissait bien sentimentale et bien naïve de nos jours, et ne saurait

trop exciter le sourire dédaigneux de ces vaillants jeunes gens dont le caractère sérieux se manifeste chaque jour par des exploits d'un autre genre, soit au bois sur un cheval étique, à la Bourse avec un carnet de rapport au club, autour d'une table de whist ou de baccarat, ou bien dans les confidences avec des rats et des machinistes.

Malheureusement pour Roger, il ne connaissait pas encore ce ne plus ultra de la vie de gentilhomme. Tout en se battant comme un vieux soldat, il ne trouvait point au-dessus de lui d'amer comme rougirait de le faire un lycéen de nos jours.

Il avait fini par apprendre que Louise était dans un château des environs de Châteauneuf, mais, chargé de missions continuelles par le roi qui l'avait en grande estime et le choisissait pour les expéditions où il fallait le plus de discrétion et de sang-froid, d'Errigny ne put se mettre à la recherche de Mlle de Trévigé.

Le cadre restreint de cette Nouvelle ne nous permet pas d'entrer dans de longs détails sur les événements politiques qui s'y rattachent, et c'est un sujet trop vaste pour qu'il soit permis de les effleurer d'une main frivole. Nous passerons donc sans nous arrêter sur la réunion des troupes royales et des soldats du Bernais, sur la prise de Gergeau, de Pitavières et d'Etampes, et sur le blocus de Paris par les 40,000 hommes de troupes royales. L'assassinat d'Henri III, qui eut lieu le 1er août 1589, empêcha l'assaut qu'on allait livrer à Paris, que les ligueurs, appuyés par la populace, défendaient avec une rare énergie.

Le duc de Mayenne, alors chef de la Ligue, fit proclamer pour roi le cardinal Antoine de Bourbon, qui prit le nom de Charles X. Tel était, à cette époque, le prestige de la royauté, que les Guises n'osaient encore usurper le trône qu'ils dominaient de leur pouvoir, de leur puissance et de leur popularité.

Pendant ce temps, le Bernais, devenu roi de France, prenait le nom de Henri IV, et montrait une grande dignité devant les exigences des principaux capitaines de son prédécesseur. Forts de leur nombre, de leurs richesses et de leurs positions, ceux-ci voulaient imposer au roi un changement de religion et le forcer d'embrasser immédiatement le catholicisme. Ils ne firent que retarder aussi la conversion de Henri IV, vers cette époque, penchait déjà vers la religion catholique, mais qui refusa fièrement d'abjurer en pareille circonstance. Plusieurs des seigneurs les plus importants l'abandonnèrent. Quelques-uns passèrent à la Ligue ; d'autres, pour lui rester fidèles, se firent céder des fiefs et des privilèges. Les chefs protestants, et entre autres La Trémouille, se fâchèrent, d'un autre côté, du penchant qu'ils voyaient à leur souverain pour la religion catholique et refusèrent de rester sous ses drapeaux.

Nul ne se trouva plus embarrassé dans cette circonstance que Roger d'Errigny. Le penchant de son cœur, la renommée du Bernais et le souvenir des bienfaits du bon roi, portaient Roger à embrasser la cause de Henri IV. D'un autre côté, la plupart de ses amis se retiraient ou passaient à la

Ligue. Parmi ces derniers se trouvait M. de Trévigé. Il n'avait pas encore complètement pris son parti, mais il ne cachait pas ses penchants pour le duc de Mayenne, et son dessein de se rendre à Paris.

On comprend que cette dernière considération était d'un certain poids dans l'esprit de notre héros. Se mettre dans un camp opposé à M. de Trévigé était amplifier encore les obstacles qui le sépareraient de Louise et se ravir tout espoir.

Fidèle à sa prudente habitude, Roger résolut de prendre un peu de temps pour réfléchir. Grâce aux railleries qui lui avaient payé ces quelques prisonniers, il avait devant lui deux ou trois mille écus, et cela lui donnait de la marge pour se décider. Il écrivit à son père pour lui demander conseil. Puis, il voulut profiter de sa liberté momentanée pour se mettre à la recherche de Mlle de Tr

Par le steamer "North Briton" Compilé de la Gazette Maritime et Commerciale de Londres, 26 au 29 novembre 1859.

NAVIRES ARRIVÉS DE QUÉBEC Helen Douglas, India, Ottawa, Acme, Marshal, Hibernia, Harmony, Borella, Sarah Louis, Equator, Diarsell, Montreal.

Naissance. Ce matin, la dame de J. R. Audy, 60 ans, a mis au monde une fille.

Décès. A Saint-Grégoire, décès de Nicolas, le 5 du courant, après trois mois d'une maladie soufferte avec une régénération vraiment chrétienne.

LA DYSPÉPSIE. Il n'y a peut-être pas de maladie qui détruise le bonheur et le confort des hommes et des familles entières d'une manière aussi cruelle que la Dyspepsie et l'Indigestion.

AVANT LA DÉCOUVERTE DE LA MÉTHODE OXYGÉNÉE. Il n'existait aucune médecine pour amoindrir les ravages de ce terrible malade.

LA DYSPÉPSIE. Les crises promptes et permanentes qu'ils ont opérées dans quelques cas les plus graves, les recommandent hautement à la médication publique.

SOULAGEMENT EN DIX MINUTES. Pastilles Pulmonaires de Bryan, Remède le plus certain et le plus prompt qui ait jamais été découvert pour la guérison de toutes les maladies de la Poitrine et des Pouxons, pour la Toux, le Rhume, l'Asthme, la Consommation, les Bronches, l'Influenza, l'Enrouement, la Respiration difficile, les Maux de gorge, etc., etc.

Les Pastilles produisent le soulagement le plus instantané et le plus radical, et quand on continue à en faire usage selon les directions, elles ne manquent jamais d'effectuer une cure rapide et constante.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

Les Pastilles de Bryan sont recommandées par les Médecins les plus célèbres de l'Europe, et ont été employées avec succès par les personnes les plus distinguées.

ANNONCES NOUVELLES. GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL AU PROFIT DES PAUVRES, A LA SALLE DE MUSIQUE, RUE SAINT-LOUIS, Jeudi, 20 courant.

Grâce à la bienveillante permission du Lieutenant-Colonel GORDON et de ses Officiers de la Garrison, le Corps de Musique du 17^e Régiment d'Infanterie, le Corps de Musique du 1^{er} Régiment de Carabiniers, et le Corps de Musique du 1^{er} Régiment de Grenadiers, ont l'honneur de donner un concert vocal et instrumental au profit des pauvres.

AVIS. Nous donnons, par le présent, avis au public, que AMABLE BÉNEAUX, Hôtelier, de ROYAL-BARRÉ, n'est plus, à partir de ce jour, notre Agent, ni pour vendre nos Machines à battre, ni pour collecter les agents à nous adressés pour ventes de nos Moulins effectuées par lui en notre nom.

A VENDRE. LES LOTS DE TERRE SUIVANTS, situés dans le Township de TRING, savoir: 1^{er} Rang, Nos. 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 10, 24, 26, 27 et 28.

Société de Bâtisse du Peuple. LA 124^e venue mensuelle d'actions, aura lieu au Bureau de la Société, LUNDI prochain, 17 du courant, à HUIT heures précises, P. M.

CORPORATION DU Township de Chicoutimi. A UNE SESSION GÉNÉRALE et MENSUELLE du Conseil Municipal de la Ville de Chicoutimi, le 1^{er} jour de Décembre, en l'année de Notre Seigneur 1860.

STATUT ou RÈGLEMENT pour organiser le Conseil Municipal du Township de Chicoutimi à faire un emprunt sur le crédit du fonds consolidé d'emprunt municipal du Bas-Canada.

COMPAGNIE DE MONTREAL DES VAPEURS Océaniques. Arrangements pour l'Hiver, Transportant les Malles du Canada et des Etats-Unis.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

DE PORTLAND A LIVERPOOL. North Briton, Samedi, 22 décembre. North American, Mercredi, 29 décembre.

DE LIVERPOOL A PORTLAND. Bohemian, Jeudi, 6 décembre. North American, Mercredi, 13 décembre.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ARRANGEMENTS POUR L'HIVER 1860-61. SERVICE HEBDOMADAIRE entre PORTLAND, N. B. et LIVERPOOL; partant de LIVERPOOL tous les JOURS, et de PORTLAND tous les SAMEDIS.

ANNONCES NOUVELLES. CLUB DRAMATIQUE DES TYPOGRAPHES DE QUÉBEC. Sous la direction de M. J. SAVARD.

GRANDE REPRESENTATION DRAMATIQUE A LA SALLE DE MUSIQUE, RUE SAINT-LOUIS, Jeudi, 27 courant.

Le spectacle commencera par LA CHASSE AU LION, Comédie en un Acte, par MM. GUSTAVE VATTIER et EMILE DE JAZAR.

Et se terminera par L'ARGENT DU DIABLE, Comédie en 3 Actes, par MM. VICTOR SAZOUR et JAMES FAY.

Le produit de la Soirée sera versé dans le fonds de bienfaisance de la Société Typographique de Québec.

PRIX D'ADMISSION. 2^e et 4^e rangs réservés. 3^e et 5^e rangs réservés. T. BOY, agent général.

PENSION DEMANDEE. UN MEMBRE DU HAUT-CANADA désire une PENSION respectable au 1^{er} poste français habituellement. S'adresser au Bureau.

LA REVUE D'ECONOMIE RURALE. Tous les Jours, une livraison de 16 pages grand in-8, à 2 centimes avec couverture pour les années spéciales.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

ASSURANCE SUR LA VIE. COMPAGNIE ÉCOSAISE D'ASSURANCE PROVINCIALE. Fondée en 1825. Capital de un million.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. Avis aux Entrepreneurs. DES SOUMISSIONS cachetées et franches de port à la Municipalité de Québec.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

AVIS DIVERS. VOLEE A BORD DU Bateau-Avapeur L'ACHILLE, DE BATHURNAIS A RICHIEUX.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

ANNONCES OFFICIELLES. CORPORATION DE QUÉBEC. AVIS PUBLIC.

